

Pédagogies dans l'enseignement supérieur



**PÉDAGOGIES
DANS
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

**13 ET 14
MARS**

Un stage de formation syndicale proposé par la fédération SUD éducation

Lundi 13 mars et mardi 14 mars 2017

Bourse du Travail, Paris, Métro République.

éducation
Sud

Fédération SUD Éducation
17, Bld de la Libération,
93200 St Denis
Tél. : 01 42 43 90 09
fede@sudeducation.org
www.sudeducation.org

Union
syndicale
Solidaires

Programme et modalités d'inscription, voir au dos ↗

- L'idée de proposer un stage sur les pédagogies centré sur l'enseignement supérieur est née du constat que la dynamique des pédagogies d'émancipation s'est bien développée dans le premier et le second degré, mais peine à s'étendre au supérieur. L'une des principales raisons de cette difficulté est sans doute l'impression assez répandue que ces pédagogies sont difficiles voire impossibles à adapter aux conditions particulières d'enseignement à l'université. L'objectif du stage est ainsi d'amorcer une dynamique sur les pédagogies d'émancipation dans le supérieur en se centrant sur les questions et les problèmes qui se posent à l'université et en partageant des expériences de pratiques qui ont déjà été mises en place dans ce cadre, en tenant compte de la diversité des cultures des différentes disciplines qui existent à l'université.
- Ce stage vise aussi à fédérer les personnes intéressées, souvent isolées dans leur structure de travail, et à leur donner l'envie d'amorcer ou de poursuivre une réflexion sur les pédagogies d'émancipation et de les mettre en œuvre dans leurs cours. Interventions, débats et ateliers permettront l'échange autour des pratiques, des dispositifs, des postures et des contenus qui peuvent favoriser la coopération, l'émancipation et l'esprit critique en vue d'une transformation sociale.

Lundi 13 mars

- L'université est-elle un lieu dans lequel la pédagogie a sa place ?
- Enseigner autrement : quels enjeux politiques ?
- Ateliers
- Regard critique sur les innovations pédagogiques

Mardi 14 mars

- Ateliers
- Quelle utopie pour l'université ?
- L'expérience de l'université de Vincennes et son héritage
- Bilan et perspectives

Ateliers :

- La pédagogie Freinet à l'université
- Les courants de pédagogie critique à l'université dans le monde
- Pratiques coopératives, pratiques solidaires?
- Des pratiques pédagogiques critiques et coopératives en TD de licence 3 de sciences sociales, chiche ?
- Ce que vous faites à l'hôpital, on le fait à la fac

Intervenant-e-s :

Anne Clerval, Romain Geffrouais, Nicolas Bourgeois, Jean-Michel Genevaux, Irène Peirrerera, Jaime Lopez Krahe, Stéphanie Tralongo, Guillaume Mazeau, Benjamin Royer, A. Flores Espinola.

Comment s'inscrire ?

- **En adressant une demande écrite de congé pour formation syndicale avant le 13/02/2017.** Cette demande est à adresser au président d'université dans le supérieur.

Modèle de demande :

[Madame la Présidente / Monsieur le Président] de l'Université de [nom de l'université]
s/c de [Monsieur le / Madame la Directeur / Directrice] de composante
ou [Monsieur / Madame le/la] chef du service [nom du service]

Objet : demande de congé de formation économique, sociale et syndicale

Madame la présidente / Monsieur le président de l'Université de X

En application de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n°84-474 du 15 juin 1984, je demande à bénéficier d'un congé de formation syndicale de 2 jours, du 13 au 14 mars 2017 inclus, en vue de participer à un stage de formation syndicale qui se déroulera à Paris, sous l'égide du CEFI-Solidaires (144 Bd de la Villette, 75019 Paris) qui est un organisme agréé.

Je vous rappelle que le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et rémunéré comme tel.

Je vous prie d'agréer, [Madame/Monsieur], mon attachement au service public d'éducation et de recherche.

[Signature]

- **En s'inscrivant sur le site de la fédération SUD éducation**

Un formulaire en ligne est disponible. C'est important de vous y inscrire pour l'organisation du stage ainsi que pour vos justificatifs de présence au stage.

S'inscrire avec le formulaire en ligne :

<http://www.sudeducation.org/Stage-federal-Pedagogies-dans-l.html>

Se former est un droit !

Chaque fonctionnaire ou agent-e non-titulaire, syndiqué-e ou non, peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an sans aucun retrait de salaire. La demande écrite doit être envoyée au plus tard un mois avant le stage. En cas d'absence de réponse de la hiérarchie le quinzième jour qui précède le stage, le congé est réputé accordé. En cas de refus, contactez votre syndicat ! L'administration peut demander une attestation à l'issue du stage, mais elle ne peut exiger ni convocation, ni information sur l'objet du stage.